



Recours juridique contre une banque

Par **aude72**, le **17/09/2012 à 13:44**

Bonjour,

pour faire simple mon compagnon a déposé le bilan de sa société en Mars 2010. La banque a fermé son compte pro mais aussi notre perso où il y avait un crédit en cours dessus.

Quelques semaines plus tard je reçois un courrier recommandé me demandant de payer le reste du crédit. J'ai appelé le service contentieux pour leur expliquer ma situation un peu difficile en leur demandant de baisser mes mensualités. La dame que j'ai eu m'a dit qu'elle ne pouvait pas prendre ce genre de décision et qu'elle devait voir avec son responsable car normalement ça doit être réglé en 2 ans maximum.

plus de nouvelles de leur part, d'ailleurs la secrétaire du liquidateur de mon compagnon disait que ça allait sûrement passer dans la liquidation de l'entreprise.

et là, coup de téléphone fin août 2012 d'un huissier de justice mandaté par la banque pour déposer mon dossier en justice.

ma question est : puis-je bénéficier d'un recours juridique contre cette banque qui me réclame cette argent plus de 2 ans après sans jamais m'avoir relancé avant.

merci par avance,

Par **amajuris**, le **17/09/2012 à 14:00**

bjr,

un créancier est en droit de réclamer le paiement d'une dette à son débiteur;

la prescription de 2 ans est pour les crédits à la consommation depuis le dernier acte;

êtes-vous sûr que votre compte personnel soit concerné par la liquidation judiciaire de votre

concubin;
cdt

Par **aude72**, le **17/09/2012** à **14:05**

oui c'était bien un crédit à la consommation, et non mon compte personnel était complètement indépendant du compte pro de mon compagnon mais la banque n'en a pas tenu compte et a bloqué les 2 comptes.

cdt